

# Les animations scolaires Saint-Paul-Trois-Châteaux

**Jeudi 30, vendredi 31 janvier et lundi 3 février 2020**

Rencontres auteurs possibles le lundi 3 février dans vos établissements uniquement (sous réserve).

## **Pour des animations réussies dans les établissements**

► **Par respect pour l'intervenant et dans l'intérêt des enfants, toute animation demande une préparation en classe.**

Si l'enseignant souhaite contacter l'auteur en amont de la rencontre, s'adresser à la Fête du Livre pour obtenir les coordonnées.

► **La présence de l'enseignant est indispensable aux côtés des élèves pendant la durée de l'animation.**

► **Il est agréable pour l'intervenant de sentir qu'il est attendu et accueilli par l'établissement demandeur.** L'intervenant est un étranger qui pénètre dans la vie de l'école, il ne doit pas être un inconnu !

*Une personne envoyée par l'établissement viendra chercher l'intervenant et le reconduira sur les lieux de la Fête du livre de jeunesse.*

## **Comment Participer ?**

► **Au sein de l'établissement**

Les classes de Saint-Paul-Trois-Châteaux peuvent bénéficier d'animations (rencontre auteur dans leur établissement et spectacle uniquement). A charge pour les établissements de venir chercher et reconduire l'intervenant au Salon du livre.

Les ateliers au salon du livre sont en accès libre le soir, après l'école, et le week-end pour les enfants de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

## **Comment s'inscrire?**

Après avoir accepté les termes des conditions d'inscription, vous allez avoir accès au formulaire d'inscription.

Choisissez soigneusement les interventions qui vous intéressent, sachant que votre classe ne pourra bénéficier que d'une intervention maximum.

Pour nous aider à répondre au mieux aux vœux émis, **pensez à joindre à votre inscription, le projet dans lequel s'inscrit votre demande** de participation à la Fête du livre de jeunesse, **en PDF**.

**Les inscriptions sont recevables jusqu'au 5 novembre 2019.**

Toute inscription engagée sera facturée. Aucune demande de remboursement ne sera prise en compte en cas de désistement.

## **Participation financière des écoles maternelles et élémentaires de Saint-Paul-Trois-Châteaux :**

- **Les rencontres d'1h** avec un auteur, un illustrateur dans les établissements **sont gratuites pour les écoles de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Les autres** (atelier avec un illustrateur de 1h30 à 3h) **sont payantes.**

- **La participation aux spectacles s'élève à 3,50 € par enfant**, (facture adressée directement à l'établissement).